

Conseil Municipal du 12 juillet 2017

1- Le P.V. de la séance du 29 mai 2017 est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

2- Point sur les travaux

- Voirie : les travaux de mise en accessibilité de la mairie / agence postale communale et l'église sont terminés.
- Le pumtrack sera opérationnel d'ici semaine prochaine.
- La seconde phase de l'étude de faisabilité relative à la valorisation du Viaduc des Rochers Noirs par ses sites environnants a été présentée ce jour en comité de pilotage.
- Dans le cadre de l'acheminement de la fibre optique, il est impératif d'anticiper l'élagage en bordure de voie. En effet, seules les voies dégagées pourront être desservies. Des devis seront demandés et un état des lieux sera réalisé par la commission voirie. Les propriétaires seront avisés en temps voulu.

3- Modification statutaire de Haute-Corrèze Communauté avec la prise de compétence « aménagement numérique – communications électroniques »

Dans le cadre du projet « 100 % fibre en Corrèze », Haute-Corrèze Communauté souhaite que lui soit transférée la compétence afférente afin de prendre part financièrement à ce programme d'envergure (1 172 400 € à sa charge). Le Conseil Municipal approuve la modification statutaire de Haute-Corrèze Communauté avec la prise de compétence « aménagement numérique – communications électroniques ».

4- Modification de la délégation de service public pour l'exploitation du centre touristique du Pont Aubert

Une réduction de 15 % de la redevance annuelle pour l'exploitation du centre touristique du Pont-Aubert est approuvée. Cette révision est soumise à des conditions suspensives. Un avenant sera signé avec l'association Cap Familles.

5- Rythmes scolaires :

Après discussion, et en accord avec le conseil d'école, il est décidé de rester sur les rythmes à 4.5 jours.

6- Décisions modificatives

Deux décisions modificatives sont approuvées, la première pour des ré-imputations, la seconde pour une prise en compte de la dotation globale de fonctionnement notifiée.

7- Demande de location d'un local

Une des pièces de l'ACAPAL (9 m² en rez-de-chaussée) sera mise à disposition moyennant une participation annuelle de 200 €.

8- Questions diverses

- a/ Un agent saisonnier supplémentaire sera engagé pendant un mois pour pallier l'absence d'agents techniques.
- b/ Quatre élus sont désignés pour préparer l'adressage dans les villages.
- c/ Un organisme de tourisme a visité le centre touristique du Pont-Aubert pour évaluer l'opportunité d'une reprise de l'exploitation.
- d/ Les devis pour l'animation du repas des Aînés et pour le spectacle de Noël des enfants sont validés.
- e/ Des devis seront demandés pour remplacer le matériel informatique de la mairie.
- f/ Un point est fait sur le travail communautaire.
- g/ Dans le cadre de la réserve de Biosphère, des macarons seront posés sur le pont de Spontour le 30 juillet prochain.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 23 heures 40.